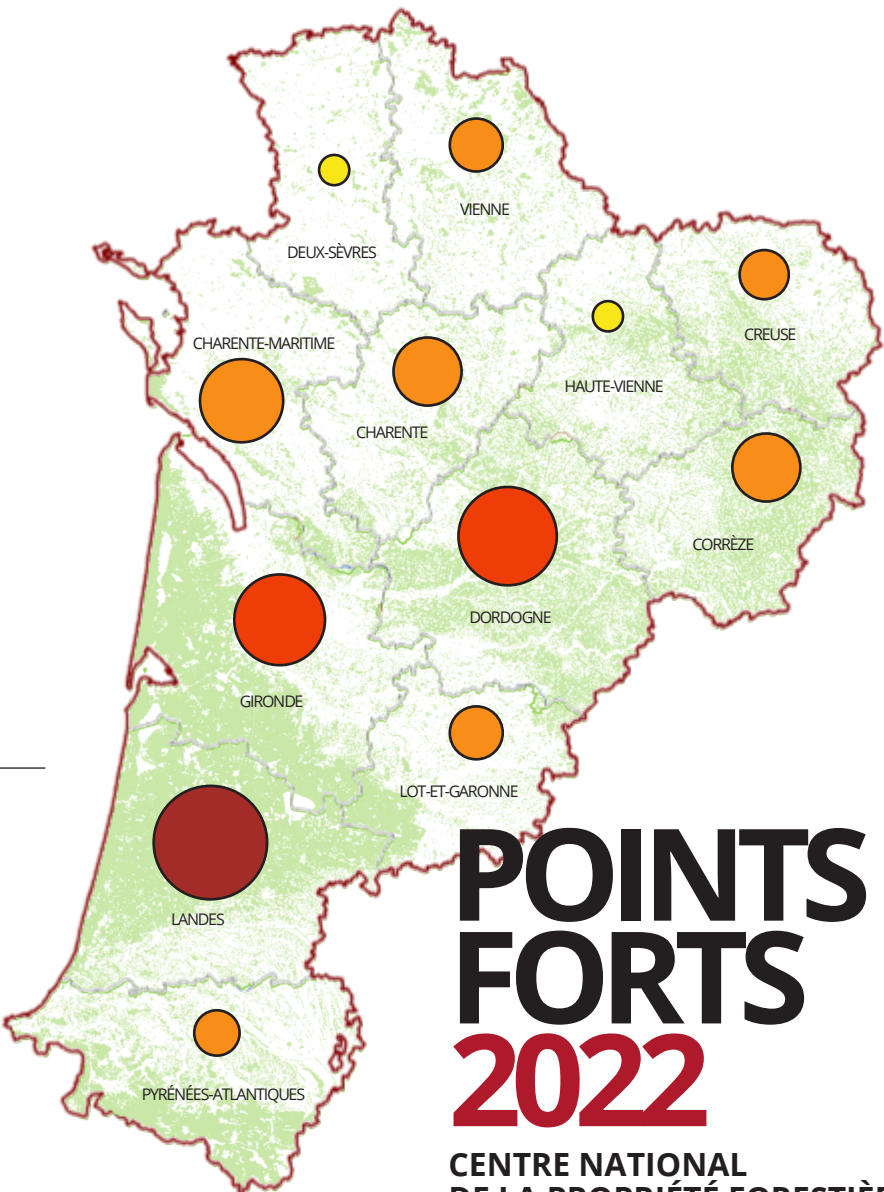
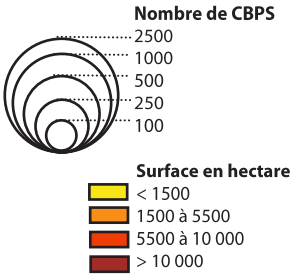


Nombre et surface des CBPS
en Nouvelle-Aquitaine



POINTS FORTS 2022

CENTRE NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE
NOUVELLE-AQUITAINE



ZOOM

Les CBPS
en Nouvelle-Aquitaine
page 6

NOUS ADAPTER A DE NOUVELLES REALITÉS

Cette année 2022 aura été marquée pour notre CNPF Nouvelle-Aquitaine par 3 éléments majeurs :

1 - L'élaboration du SRGS

Tout d'abord le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS), sa discussion entre les membres du bureau et le Conseil de Centre, ses orientations, sa confrontation avec les membres de la filière comme avec la société et sa rédaction furent des étapes essentielles dans son élaboration.

Merci aux administrateurs, au personnel qui se sont consacrés depuis plusieurs mois à la rédaction du document afin de rendre une copie la plus consensuelle possible pour toutes les parties, que ce soit vis-à-vis de l'Autorité Environnementale mais surtout vis-à-vis de nos mandants, les sylviculteurs et respectant les spécificités des forêts de la région.

Le travail accompli est de qualité. La diversité de nos massifs est respectée. Accepté par Madame la Préfète, nous attendons à présent le feu vert définitif des Ministères.

2 - Les incendies de l'été 2022

Puis nous avons eu ces feux « hors normes » sur La Teste-de-Buch, Landiras 1 et 2, Saumos, sans oublier, à des échelles moindres, ceux de Dordogne et des Charentes.

Nous avons donné un coup de main à nos collègues de la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) Aquitaine, entraînés dans une opération jamais connue sur ces zones d'appuis indispensables pour que ces monstres de feux s'arrêtent. Ce fût le cas !

Mais coordonner, diriger, négocier avec tous les intervenants a été notre lot quotidien pendant 50 jours.

Nous l'avons fait pour la défense de notre territoire !

Aujourd'hui, nous gérons l'après incendie et préparons l'avenir.

A ces incendies, il nous faut aussi associer les dégâts catastrophiques de la grêle en Dordogne qui laissent des milliers d'hectares détruits.

3 - La nomination du directeur général du CNPF

Enfin, la nomination de notre directeur Roland de LARY au poste de Directeur National a été une fierté pour le CNPF Nouvelle-Aquitaine.

Roland aura marqué par son passage le milieu forestier de Nouvelle Aquitaine :

- en regroupant les régions Limousin, Poitou-Charentes et Aquitaine,
- en gérant l'après tempête de 2009 ,
- en améliorant les relations avec toutes les composantes de la filière Forêt-Bois de Nouvelle Aquitaine.

Travailleur inlassable dans la discrétion et la modestie, nous le retrouverons au plus haut niveau, à la direction du CNPF.

Il sera, nous l'espérons, un relais essentiel pour la forêt privée, notre région et les nombreux acteurs.

Nous lui souhaitons tous nos vœux de réussite.

Ainsi s'achève l'année 2022, bien remplie !

Bruno LAFON

Président du CNPF
Nouvelle-Aquitaine



UNE ACTIVITÉ DOCUMENTS DE GESTION DURABLE STABLE



Peuplement de Douglas

En 2022, l'activité « Documents de gestion durable » du CNPF Nouvelle-Aquitaine a été chargée.

Les documents de gestion forestière durable

Les documents de gestion durable sont :

- Le Plan Simple de Gestion (PSG), obligatoire à partir de 25 ha et volontaire pour les forêts de 10 et 25 ha.
- Le Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) concerne les propriétés forestières de surface moindre.
- Le Règlement Type de Gestion (RTG), contracté volontairement par le propriétaire via son gestionnaire.

Les Conseils de centre

Les 4 conseils de centre ont permis d'agréeer ou d'approuver **589 PSG, 456 adhésions au CBPS+, 199 modificatifs de documents et 357 demandes de coupe extraordinaire.**

Les dégâts liés aux orages de grêle et aux incendies ont entraîné l'instruction

de **222 déclarations de coupe urgente.**

Le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire a pris un **arrêté de sinistre de grande ampleur** pour les grands incendies de Gironde. Cet arrêté a dispensé les propriétaires des déclarations de coupe urgente à partir du 6 octobre 2022.

Au 31 décembre 2022, **18 300 propriétés en Nouvelle-Aquitaine ont un document de gestion durable** en cours de validité.

Le développement forestier

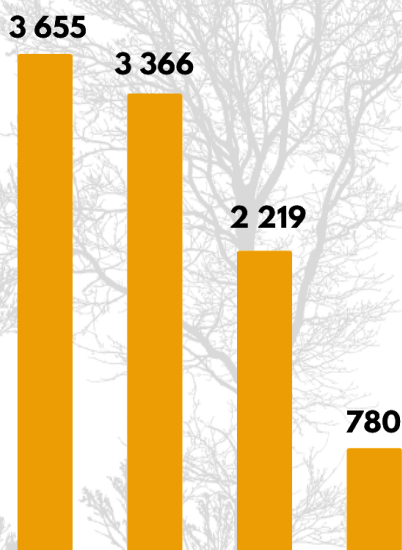
816 visites de terrain individuelles ont concerné **16 499 hectares. 471 nouveaux propriétaires** en ont bénéficié.



	Nombre	Surface (ha)
Plans Simples de Gestion agréés	589	82 380
Plans simples de Gestion agréés au titre de l'article L.122-7	276	56 851
Demandes de coupe instruites	357	2 334
CBPS+ enregistrés	484	4 914
Visites individuelles	816	16 499

LES CHIFFRES-CLÉS DE LA MANDATURE 2017-2022

Le bilan après 5 ans



24 conseils de centre
dans toute
la Nouvelle-Aquitaine

PSG instruits
Adhésions CBPS
Demandes de coupes
Avenants à PSG

Soit **436 136 hectares** de forêts privées
gérées durablement

La forêt privée de Nouvelle-Aquitaine
représente **2 608 000 hectares**



**Une gestion en conformité
avec les législations environnementales locales**
1 641 PSG ont fait l'objet d'une demande d'agrément
au titre de l'article L.122-7 du code forestier

Soit 283 190 hectares



**De nombreux propriétaires recherchent une gestion
cohérente à l'échelle géographique**
Environ 86 créations de GIEEF engagées

La forêt péri-urbaine requiert des préconisations spécifiques

612 avis ont été rendus sur les documents d'urbanisme.
Cela concerne plus de 3 000 communes.



L'ÉLABORATION DU SCHÉMA RÉGIONAL DE GESTION SYLVICOLE

En 2022, le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) a franchi 3 nouvelles étapes.

L'objectif du SRGS

Il propose toutes les modalités de gestion envisageables dans la région et encadre la rédaction des documents de gestion durable qui doivent lui être conformes. Il constitue le document de référence pour leur agrément. Il décrit finement la région Nouvelle-Aquitaine et décline tous les enjeux présents en forêt privée dans ses différents territoires. Cette nouvelle version insiste aussi sur la prise en compte des risques rencontrés en forêt (changement climatique, risques sanitaires, incendie, équilibre forêt-gibier, etc.).

L'élaboration du document

Véritable clé de voûte de la gestion forestière, le SRGS va fixer les grandes orientations futures en matière sylvicole et Il doit donc être validé en amont par plusieurs institutions et organismes.

Il fait l'objet d'une procédure définie dans le code forestier. Le SRGS (comme les annexes vertes) dispose d'une évaluation environnementale établie par un bureau d'études (MTDA).

2022 a été une année charnière pour le SRGS : consultation de l'Autorité Environnementale, de Mme la préfète de Région, de la Commission Régionale de la Forêt et du Bois (CRFB), des Parcs Naturels Régionaux et du Parc National des Pyrénées.

Une consultation publique a permis de recueillir les avis et les remarques des citoyens au sens large et les contributions de nombreuses associations.

La rédaction finale transmise aux ministères a tenu compte de ces avis afin de mieux intégrer les attentes des parties prenantes.



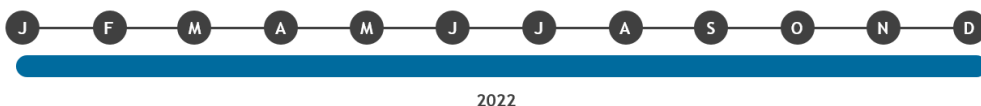
Mosaïque de peuplements dans les Landes

Les différentes phases du SRGS en 2022

21 déc 2021 au 24 mars
Avis de l'Autorité Environnementale

24 mai au 10 août
Avis de Mme la Préfète de Région

22 sept au 3 nov
Consultation publique



Pour en savoir plus sur le SRGS et suivre son élaboration, rendez-vous sur le site internet du CNPF Nouvelle-Aquitaine rubrique « Documents de gestion durable » ou flashez le QR code ci-contre.



Il est aussi consultable sur le site de la DRAAF à l'adresse suivante :
<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/schema-regional-de-gestion-sylvicole-srgs-r761.html>



FOCUS SUR LE CBPS +

Créé en 2021 par la Loi d'Orientation sur la forêt, le Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) a été menacé de disparition début 2022.

La Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 a finalement permis son maintien.

A qui est destiné le CBPS ?

Le CBPS permet aux propriétaires forestiers de moins de 25 hectares de présenter une garantie de gestion durable. La loi du 13 octobre 2014 avait prévu la suppression de ce document dès le 1er janvier 2022. En l'absence d'alternative de nombreuses forêts se seraient vues privées de garantie de gestion durable.

Les CBPS se sont avérés très utiles pour améliorer la gestion des forêts de taille modeste. Suite aux tempêtes de 1999 et 2009, beaucoup de propriétaires ont pu, grâce au CBPS, obtenir les aides à la reconstitution de leurs peuplements.

Les nouveautés du CBPS+

Seule nouveauté, le programme prévisionnel de coupes et travaux, jusqu'alors optionnel, devient obligatoire. On parle alors de CBPS+.

Cet élément, déjà fortement conseillé par le CNPF, semble indispensable aux propriétaires pour formaliser les interventions envisagées pour les 10 prochaines années et s'organiser en conséquence.

En août 2023, ce sera la fin des CBPS sans programme de coupes et travaux. Tous les CBPS qui n'auront pas été transformés en CBPS+ deviendront alors caduques et les forêts perdront leur garantie de gestion durable.

Le CNPF Nouvelle-Aquitaine a rappelé aux propriétaires concernés l'intérêt de renouveler leur document de gestion durable sous peine de voir leur document devenir caduque.

4 914 ha supplémentaires sous CBPS+ en Nouvelle-Aquitaine en 2022



Billon de chêne en bord de piste

DIAGNOSTIC DES PEUPELEMENTS FEUILLUS : UNE SOLUTION EN LIMOUSIN

En Limousin, plus des 2/3 de la forêt sont feuillus, avec comme essences prédominantes le chêne, puis le châtaignier et le hêtre. Cette forêt est le plus souvent issue d'accrus sur des **terrains délaissés** par l'agriculture depuis des décennies. Longtemps considérés comme inintéressants ou de mauvaise qualité, ces peuplements ont été livrés à eux-mêmes et la seule « intervention sylvicole » qui leur était appliquée était bien souvent la coupe rase sans se préoccuper de la possibilité de leur amélioration.

L'objectif : améliorer les peuplements feuillus

Depuis plusieurs années, le CNPF Nouvelle-Aquitaine, accompagné par les collectivités locales (Conseil Régional notamment) met en place des politiques d'appui technique et financier à la réalisation d'opérations d'amélioration des peuplements feuillus. Cependant, il reste toute une frange de propriétaires à convaincre de la nécessité d'améliorer la qualité des peuplements feuillus du territoire.

Pour aller plus loin et surtout accompagner les propriétaires le plus en amont possible de leur prise de décision, le CETEF (Centre d'Etudes

Techniques et Economiques Forestières) du Limousin a constitué un groupe de travail, piloté par le CNPF NA, dont l'objectif est de donner des outils aux propriétaires forestiers leur permettant de faire un diagnostic simple de leur parcelle avant d'envisager une intervention.

Un outil de diagnostic

Désormais opérationnel, il consiste en quelques mesures et observations simples sur 20 arbres d'une zone forestière homogène : essence, circonférence à 1m30, hauteur de tronc sans fourche ni branche, présence de gourmands ou de petites branches, présence éventuelle de défauts, de blessures ou problèmes phytosanitaires et leur nature, etc.

Une fois ces relevés effectués, les données sont enregistrées et traitées automatiquement pour **déterminer le caractère améliorable ou non du peuplement**. Cette analyse doit la plupart du temps être complétée par un diagnostic terrain effectué par un technicien pour valider l'interprétation. Avec cet outil de diagnostic, des journées d'information sont organisées et un marteloscope feuillu a vu le jour pour s'étalonner au geste de martelage.



Peuplement de feuillus en amélioration

LE CNPF NOUVELLE-AQUITAINE MOBILISÉ SUR LA GRÊLE ET LES INCENDIES QUI ONT IMPACTÉ LES PROPRIÉTAIRES

Plus de **50 000 hectares de forêt** ont été détruits en Nouvelle-Aquitaine, au cours de l'année 2022 (20 000 ha en Dordogne du fait de la grêle et 33 000 ha par les incendies en Gironde). Le CNPF Nouvelle-Aquitaine a rapidement été mobilisé en appui des pompiers, des services de la DFCI et des services de l'Etat via la Préfecture.

Sur le terrain - feux de Landiras

L'action du CNPF NA a commencé mi-juillet par un appui à la Fédération Girondine de DFCI :

- **Contacts avec les entreprises** proposant des moyens matériels et humains pour créer les pare-feux dans l'objectif de défendre le massif et de créer des zones d'appui et de lutte active ;
- **Accompagnement de ces entreprises** sur le terrain ;
- **Mise à jour des données en temps réel** « avancement des travaux » en lien avec la création des pare-feux.

En cette période de congés, plus de **33 ingénieurs et techniciens de tous les départements** de Nouvelle-Aquitaine ont répondu à la sollicitation de l'équipe girondine. 9 personnes sont

intervenues à cette date au côté de la Fédération départementale de DFCI et en **collaboration avec l'ensemble des acteurs de la filière Forêt-Bois**. Les relais se sont poursuivis et ont permis de créer des liens avec de nouveaux partenaires.

Au bureau

Le CNPF NA, fort de l'expérience acquise lors des précédentes crises, contribue à anticiper les conséquences à venir avec le Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest, le GIP AtGeri et la DFCI : scolytes, préservation du foncier forestier, vulnérabilité, biodiversité, carbone, etc. Des agents du CNPF NA ont aussi suivi la progression des feux depuis le siège et ont identifié les propriétés touchées afin de commencer un **inventaire des dégâts** : contours des propriétés, surfaces, essences, âges, structures.

Le bilan de ces incendies, comporte aussi des **préjudices environnementaux importants** : destockage de carbone, atteinte à la biodiversité, conséquence sur l'enneigement et donc le micro-climat, par exemple.

Enfin le service DGD a réceptionné les **demandes de coupes d'urgence** et les a toutes traitées comme il se doit sous quinze jours.



Suite aux incendies de cet été, le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) a demandé aux équipes du CNPF de rédiger une revue bibliographique, scientifique et technique sur la diversification des essences et la reconstitution après incendie.

Ce document est disponible en téléchargement sur le site du CNPF NA dans la rubrique « Gestion des risques ».



Parcelle de pin maritime incendiée en 2022

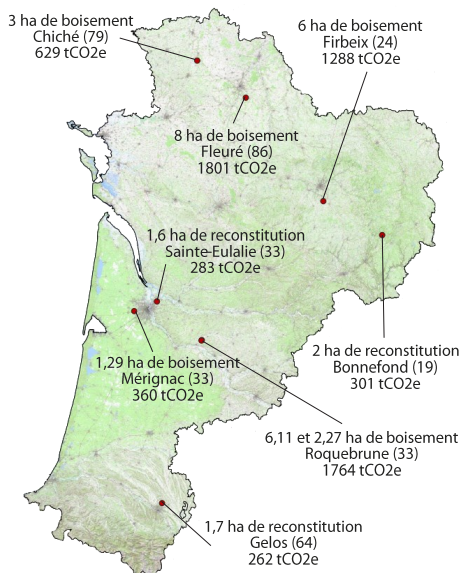
PROJETS LABEL BAS CARBONE C+FOR ET PARTENARIATS

Suite à un **partenariat** entre le **département girondin**, l'**ADEME** et le **CNPF NA** des nouveaux projets Label bas carbone vont voir le jour. L'objectif est de dynamiser la filière bois girondine et de **développer la séquestration de carbone sur le département** en accompagnant le montage de projets forestiers Label bas carbone de boisement, de reconstitution et de balivage.

Il s'agit, pour l'année expérimentale, de réaliser **100 ha de projets** et de **travailler avec 2 territoires pilotes** : le Siphem et le Sysdau.

Le **partenariat CARBOPOLIS**, entre le CNPF NA, l'Association Carbone Climat et Environnement de Nouvelle-Aquitaine et la Coopérative carbone de La Rochelle a permis de labelliser, en 2022, 5,2 ha sur Chillac (en Charente) et 2,6 ha sur Saint-Martin-le-Pin en Dordogne.

Projets C+FOR du CNPF en 2022



LES FORÊTS DE LA VALLÉE DE LA DORDOGNE CORRÉZIENNE : UN ENJEU TERRITORIAL

Le territoire du Pays Vallée de la Dordogne Corrézienne regroupe **64 communes** et est couvert à **50 % de forêt (92 % privée)** pour une surface de **48 000 ha** répartie entre plus de **14 400 propriétaires**.

Majoritairement composée de chêne pubescent et sessile, cette forêt riche et variée, souffre d'un déficit de sylviculture.

L'animation territoriale

Les élus ont décidé de faire confiance au CNPF NA pour y conduire une **action d'animation territoriale** en vue de **dynamiser la gestion**. Ce projet a consisté à la mise en place d'une Association Syndicale Libre de Gestion Forestière. Dénommée Union des Forestiers Actifs de Xaintrie Val'Dordogne, elle compte aujourd'hui **40 propriétaires réunissant 440 ha**. Elle bénéficie d'un Plan Simple de Gestion concerté rédigé par le Cabinet d'experts Coudert et a obtenu en 2022 le label Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental Forestier permettant aux membres d'accéder à des aides.

Un territoire pilote

Le territoire est également **pilote pour la mise en œuvre de la feuille de route Neo Terra** de la Région Nouvelle-Aquitaine. Dans ce cadre, ont été réalisés **166 Inventaires de Biodiversité Potentielle (IBP)** représentant **279 ha diagnostiqués**, mais également un suivi des diagnostics de propriété effectués afin de pouvoir quantifier les surfaces par types d'intervention préconisée.

La **bourse foncière de La Forêt Bouge** a été utilisée afin de mettre en vente les parcelles des propriétaires qui le souhaitent. Enfin, **l'animation a été le support d'action de communication**, telles que des journées de sensibilisation auprès des élus sur la gestion forestière durable, l'IBP, mais aussi pour les propriétaires sur les aides et enfin une sortie d'initiation à la forêt pour les scolaires.

L'association ainsi constituée va désormais pouvoir poursuivre sa croissance, mettre en œuvre les coupes et travaux prévus dans le PSG.

TOUJOURS PROCHE DES PROPRIÉTAIRES ET DU TERRAIN

Tous les ans, le CNPF Nouvelle-Aquitaine propose de nombreuses réunions forestières à destination des propriétaires forestiers mais aussi, plus largement, aux professionnels de la filière forêt-bois.

Gratuites, ces formations portent sur la gestion durable des forêts.

En 2022, **67 réunions de vulgarisation** ont été organisées auxquelles ont participé **1 962 personnes**.

Retour sur 2 journées techniques marquantes de 2022



Visite d'un peuplement de séquoia sempervirens

Le changement climatique dans les Pyrénées-Atlantiques les 13 et 14 avril

Une soixantaine de propriétaires et professionnels forestiers se sont réunis pour évoquer la question brûlante des leviers d'adaptation de la gestion au changement climatique. Ces deux journées organisées par le CNPF Nouvelle-Aquitaine, en lien avec le CETEF des Pyrénées atlantiques et l'ONF avaient pour objectif de présenter des **solutions concrètes en forêt** à travers la visite de 6 expérimentations faisant partie du **réseau de placettes** du CNPF-IDF-CETEF ou de l'ONF.

Le choix d'essences en contexte de changement climatique le 6 octobre en Charente

Le CNPF Nouvelle Aquitaine a organisé en Charente une tournée forestière à destination des propriétaires forestiers et des professionnels.

Cette journée a rassemblé plus de cinquante participants. Sa préparation et son animation ont été conduites en relation étroite avec l'agence Poitou-Charentes de l'Office national des forêts.

Les premières visites ont concerné deux sites en forêt domaniale de la Braconne. Un îlot d'avenir a été créé sur 1,20 ha qui vise à tester une nouvelle essence : le pin brutia, présent à l'état spontané en Turquie. La visite a ensuite concerné un peuplement de chêne pubescent avec des individus adultes bien conformés présentant un potentiel intéressant pour le bois d'œuvre. Un diagnostic Bioclimsol a été présenté sur le site. Cette essence, d'affinité

méditerranéenne, présente un potentiel intéressant en Poitou-Charentes et dans la zone ligérienne pour ses capacités à s'adapter au climat futur. Le projet CONQUETH, piloté par le CNPF, a consisté à récolter du matériel végétal pour la production de plants. Des tests de qualité technologique et organoleptique ont également été engagés avec des bois de chêne pubescent. Cette essence s'avère apte à la valorisation en merrains puis tonnellerie, filière présente et dynamique dans les Charentes.



FOGEFOR : FORMATION À LA GESTION FORESTIÈRE

Chaque année, ingénieurs et techniciens du CNPF Nouvelle-Aquitaine **animent des Formations à la Gestion FOREstière** (FOGEFOR).

Ces formations sont **accessibles à tous les propriétaires forestiers privés**, quelle que soit la surface de leur bois, et leur niveau de connaissances.

Elles permettent de **faire découvrir la forêt**, de **perfectionner les connaissances** dans diverses thématiques comme la sylviculture, la commercialisation du bois, la fiscalité ou l'environnement par exemple.

Le CNPF Nouvelle-Aquitaine intervient également dans les FOGFOR Landes de Gascogne et Dordogne organisés respectivement par le Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest (SSYSO) et le Syndicat des Forestiers Privés de Dordogne (SPFS 24).

Venez, vous aussi, poser vos questions à des professionnels, aborder des aspects théoriques en salle et pratiquer lors d'exercices de terrain.

Il existe **plusieurs cycles FOGFOR dans chaque grand massif forestier** de la région.

115 participants en Nouvelle-Aquitaine en 2022

Bilan 2022 des FOGFOR organisés par le CNPF Nouvelle-Aquitaine

Ex-Région	Poitou-Charentes	Limousin	Aquitaine	TOTAL
Nombre de stages	2	4	2	8
Nombre de jours de formation	5	13	9	27
Nombre de participants	10	53	52	115

BIOCLIMSOL : UN OUTIL POUR DÉTERMINER L'ESSENCE DE REBOISEMENT



Le déploiement de l'application Bioclimsol qui permet de faire un diagnostic stationnel du peuplement sur le terrain se poursuit.

Cet outil d'aide à la décision s'utilise à l'échelle de l'unité de gestion et permet d'évaluer le risque de dépérissement des essences aujourd'hui et dans le futur (à +1 et +2 °C d'augmentation des températures moyennes). Il intègre l'impact du changement climatique dans des situations de peuplements existants ou de projets de reboisement. Il peut notamment être très utile pour justifier le financement de projets de plantation.

Cette année, une formation a été animée par le CNPF Nouvelle-Aquitaine dans la Région auprès d'Alliance Forêt Bois. Elle s'est tenue les 22 et 23 septembre en

Charente et a permis de former 15 agents de la coopérative. Cette formation a été appréciée et sera à nouveau proposée en 2023 pour les gestionnaires ou techniciens d'autres structures.



Test de l'acidité du sol lors d'un diagnostic Bioclimsol

LE CNPF NOUVELLE-AQUITAINE

DIRECTION

Directeur : Stéphane LATOUR

Directeurs-adjoints : Fabienne BENEST (Smarves)
Pierre BEAUDESSON (Limoges)
Henri HUSSON (Bordeaux)

UNE PROXIMITÉ ADMINISTRATIVE

● **Agent comptable :** Jean-Michel AGUER

● **Comptabilité, ressources humaines et achats**

Annick LAMOTHE, Maryse BELLOT-BRUTIER, Alice FERRARIS
et Gaëlle ABRAHAM (Bordeaux), Isabelle BOISSEAU
(Smarves), Alexandra RIBARDIÈRE (Limoges)

● **Documents de gestion durable**

Aurore RENAUD et Concecion PEDREIRA (Bordeaux),
Laurence JOUANISSON, Sabine DAHL, Sylvie GUÉRIN
(Limoges), Sylvie SERRE (Tulle), Sandrine DESJARDINS
(Smarves), Corine NICOLAS (Angoulême)

● **Documentation, communication**

Marie VAN NIFTERIK et Clothilde LEDUC (Bordeaux), Sylvie
GUÉRIN et Alexandra RIBARDIÈRE (Limoges), Sylvie SERRE
(Tulle), Isabelle BOISSEAU (Smarves), Corine NICOLAS
(Angoulême), Ludvine PAGE (Bordeaux)

UNE PROXIMITÉ THÉMATIQUE

● **Documents de gestion durable & Schéma Régional de
Gestion Sylvicole**

Amélie CASTRO (Bordeaux), Dominique CACOT (Limoges),
Fabienne BENEST (Smarves), Julie PARGADE (Pau)

● **Environnement et territoire**

Luc-Olivier DELEBECQUE et Terry MERIEAU-TARIS, Yassine EL
BEKKAYE, Manuel MIRLYAZ (Smarves), Vincent FIDON (Tulle),
Marion REIX (Périgueux),

● **Déploiement du dispositif d'aides régionales**

Clément DEPOID (Marmande), Quentin CHAFFAUX
(Egletons), Manuel MIRLYAZ (Smarves), David PROVOST
(Limoges), Terry MERIEAU-TARIS (Bordeaux)

● **Réseau de références techniques**

Gaëlle ABRAHAM et Maëlle BOYER (Bordeaux), Jean-Paul
GAYOT et David PROVOST (Limoges), Aymeric GABRIEL
(Guéret), Marc MOUNIER (Angoulême), Fabienne BENEST
(Smarves), Julie PARGADE (Pau)

● **Peuplier**

👤 Hervé LEMAIRE (Bordeaux), 👤 Alain ROUSSET (Saintes)

● **Actions Carbone**

Thierry CHÉRÈQUE et Océane CORNU (Bordeaux), Marc
MOUNIER (Angoulême), Dominique CACOT (Limoges),

● **Dossiers européens**

Henri HUSSON (Bordeaux)

● **Équilibre forêt-gibier**

Pierre BEAUDESSON (Limoges), Cécile MARIS (Bordeaux),
Alain ROUSSET (Saintes)

● **Conséquences changements climatiques**

Julie PARGADE (Pau), Claude NIGEN (Angoulême), Marion
BOLAC (Tulle)

● **Communication, développement & photothèque**

Ludvine PAGE (Bordeaux), Cécile MARIS (Bordeaux), Yassine
EL BEKKAYE (Smarves), Julie PARGADE (Pau), Jean-Paul
GAYOT (Limoges)

Avec l'accompagnement de l'Institut pour le Développement Forestier (IDF-CNPF)

- > Dominique MERZEAU
Expérimentation Pin maritime - Robinier
- > Wulfran MIRLYAZ
Bases de données, Applications "métier", Expérimentation
- > Éric PAILLASSA
Expérimentation Peuplier, Changement climatique
- > Simon MARTEL, Stéphane MONGERMON
Actions Carbone et télédétection

UNE PROXIMITÉ GÉOGRAPHIQUE

● **MASSIF DES LANDES DE GASCOGNE**

> Cécile MARIS-PAGIS, responsable équipe

● **GIRONDE**

- > Sébastien RENOUX, Secteur Bassin d'Arcachon
- > Benjamin GARAT, Secteur PSG Bazadais
- > Marjorie BATLLE, Secteur Nord Gironde
- > Gaëlle ABRAHAM, Secteur PSG Médoc

● **LANDES**

- > Sylvain BAZAS, Secteur Grande-Lande / Pays de Born
- > Thierry CARBONNIÈRE, Secteur Petites Landes
- > Ludvine PAGE, Secteur PSG Marensin

● **LOT-ET-GARONNE**

- > Benjamin GARAT, Secteur Sud-Ouest Lot et Garonne
- > Frédéric LEDUN, Secteur Fumelois

● **MASSIF DORDOGNE-GARONNE**

- > Vincent COQUILLAS, responsable équipe
- > Jérôme CARMEILLE, Secteur Landais / Bergeracois
- > Frédéric LEDUN, Secteur Sud-Est Dordogne
- > Aurélien FÉVRIER, Secteur Nord-Ouest Dordogne

● **MASSIF ADOUR-PYRÉNÉES**

- > Claire BROQUÉ, responsable équipe
- > Mickaël MAITIA, Secteur Pyrénées-Atlantiques

● **HAUTE-VIENNE**

- > Dominique CACOT, responsable équipe
- > Thierry NÉQUIER, Secteur Nord et Ouest Haute-Vienne
- > Guilhem VAGANAY, Secteur Sud-Est Haute-Vienne

● **CREUSE**

- > Céline PERTUZ, Secteur Est Creuse
- > Aymeric GABRIEL, Secteur Ouest Creuse

● **CORRÈZE**

- > Grégoire GONTHIER, responsable équipe
- > Marion BOLAC, Secteur Montagne Limousine
- > Romain DAMIANI, Secteur Ouest Corrèze
- > Bruno GENEIX, Sud-Est Corrèze

● **VIENNE, DEUX-SÈVRES**

- > Yassine EL BEKKAYE, responsable équipe
- > Alexandre GOBIN, Secteur Vienne
- > Esthelle MERCIER, Secteur Deux-Sèvres

● **CHARENTE, CHARENTE-MARITIME**

- > Marc MOUNIER, responsable équipe
- > Claude NIGEN, Secteur Charente
- > Marjorie BATLLE, Secteur Sud Charente-Maritime
- > Alain ROUSSET, Secteur Nord Charente-Maritime

👤 correspondant-observateur Département Santé des Forêts

Pour joindre un personnel par courriel : prénom.nom@cnpf.fr

RETROUVEZ TOUS
VOS CONTACTS
SUR

➡ nouvelle-aquitaine.cnpf.fr



MARS 2023

CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE NOUVELLE-AQUITAINE
6 parvis des Chartrons - CS 41255 - 33075 BORDEAUX Cedex

☎ 05 56 01 54 70 ✉ nouvelle-aquitaine@cnpf.fr ➡ nouvelle-aquitaine.cnpf.fr